

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

11 Juin 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. TAP par M. BENOIT
Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -
MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS POUR HELICOPTERES SUR
L'AERODROME DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 Février 1993, le Conseil

Municipal a approuvé le principe de la construction d'un atelier relais pour reconstruction d'hélicoptères et a sollicité du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation des Entreprises. Cette délibération a été complétée par une délibération du 26 Mars 1993 approuvant le dossier d'appel d'offres relatif à cette opération.

Au titre du montage du dossier pour l'attribution de la subvention, il est nécessaire de fournir au Conseil Général l'engagement de location devant lier la Ville et le preneur, en l'occurrence la Société SUD OUEST HELICOPTERE au titre de l'occupation du bâtiment.

Un projet de convention a été examiné en commission juridique puis a reçu l'aval de la Société SUD OUEST HELICOPTERE et il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur
- VU la Commission des Affaires Juridiques
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention de mise à disposition d'un atelier relais pour hélicoptères annexée à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1ER Juillet 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS